

LES MÉDAILLES 1914 - 1918



Médaille de la Grande Guerre

La médaille de la Grande Guerre encore appelée communément la « médaille du Poilu » était décernée à ceux qui avaient servi pendant toute la durée de la guerre d'août 1914 à novembre 1918, mais aussi aux infirmiers et téléphonistes, entre autres. Il pouvait donc y prétendre pour trois critères.

Médaille de Verdun - 21 février 1916

On y lit la devise : « On ne passe pas »

« A tous les héros connus et anonymes vivants et morts qui ont triomphé de l'avalanche des barbares et immortalisé son nom à travers le monde et pour les siècles futurs, la ville de Verdun, inviolée et debout sur ses ruines, dédie cette médaille de sa reconnaissance. »



Médailles des batailles de la Somme

Juillet - Novembre 1916



La Croix de Combattant

C'est bien après 1918, par une loi du 19 décembre 1926, après l'instauration du statut d'ancien combattant que l'idée d'une médaille pour ceux qui, au péril de leur vie ont défendu la patrie a germé.

Elle a donc été destinée et portée par tous les mobilisés de la guerre de 1914 - 1918.

La Croix de Guerre

Ici avec deux « citations » de Brigade (étoiles de bronze ».

Instituée par un décret du 23 avril 1915 afin de récompenser les « méritants » et les familles des victimes.



Médaille interalliés dite « Médaille de la victoire »

Il s'agit d'une décoration nationale qui, est commune à quinze pays alliés.

Elle est créée par la loi du 20 juillet 1922.

C'est le même graveur, MORLON, qui fut retenu pour cette médaille.

La Légion d'honneur

L'ordre national de la Légion d'honneur est une décoration honorifique française. Elle a été instituée le 19 mai 1802 par Napoléon Bonaparte.

L'insigne est une étoile à cinq rayons doubles émaillés de blanc, les dix pointes boutonnées. L'étoile et les boutons sont en argent pour les chevaliers, en vermeil pour les officiers. Les rayons sont reliés par une couronne, d'argent ou de vermeil suivant le grade, émaillée de vert et composée de feuilles de chêne (à droite) et de laurier (à gauche) et dont les extrémités inférieures, entrecroisées, sont attachées par un nœud.

Le centre de l'étoile présente un médaillon en or avec l'effigie de la République, entourée d'un cercle bleu, portant les mots : REPUBLIQUE FRANÇAISE. L'étoile est suspendue à une couronne, d'argent ou de vermeil suivant le grade, émaillée de vert et composée de feuilles de chêne (cette fois-ci à gauche) et de laurier (cette fois-ci à droite). Au revers, le médaillon d'or porte deux drapeaux tricolores avec l'inscription Honneur et Patrie en exergue ainsi que la date de création de l'ordre : 29 floréal An X.



La Médaille militaire

C'est l'une des décorations les plus prestigieuses au monde, mais aussi des plus originales puisqu'elle récompense à la fois les soldats, gradés et sous-officiers et les généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi.

En France, il n'y avait jamais eu de décoration réservée à la troupe et aux sous-officiers. Sous l'Ancien Régime, les actes de courage et bravoure étaient récompensés par l'avancement et des avantages financiers sous formes de pensions diverses. Les médaillons de vétérans récompensant l'ancienneté.

Elle peut être attribuée :

à ceux qui ont été cités à l'ordre de l'armée quelle que soit leur ancienneté de service ;

à ceux qui ont reçu une ou plusieurs blessures en combattant devant l'ennemi ou en service commandé ;

à ceux qui se sont signalés par un acte de courage ou de dévouement méritant récompense.

